

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

FRANCE.

Paris, le 23 octobre. — Le célèbre publiciste et philanthrope, Jérémie Bentham, est reparti pour l'Angleterre dimanche dernier. Il n'a pas voulu quitter la France avant d'avoir vu le grand citoyen dont les Etats-Unis viennent de reconnaître si glorieusement les anciens services; et avant de partir il s'est rendu à Lagrange pour faire ses adieux au général Lafayette.

— On nous assure que sir Hudson Lowe, ancien gouverneur de St-Hélène, est à Paris depuis quelques jours. Quoique cette information nous soit donnée par plusieurs personnes dignes de foi, nous avons peine à croire qu'après la malheureuse célébrité que sir Hudson s'est attirée par sa conduite envers Napoléon et par son affaire avec un de nos jeunes compatriotes, s'expose à recueillir lui-même les témoignages publics des sentimens qu'il a inspirés à toute la France.

— La justice prend chaque jour en Espagne des formes plus expéditives. Les décrets rendus à l'époque où Bessières s'est révolté, ordonnaient d'exécuter les rebelles immédiatement après leur arrestation. L'obéissance du général d'Espagne aux ordres de son souverain n'a point fait languir les chefs qui ont été saisis, et on a vu se réaliser le proverbe: Aussitôt pris, aussitôt fusillés. Pendant qu'on était en si bon train, on a étendu l'application de ces décrets spéciaux aux guérillas qui s'étaient formées dans le royaume de Valence sous la conduite d'el Gato. On a été plus loin; et, cette manière paraissant bientôt trop lente, l'on vient de mettre leur tête à prix. « Tout habitant, dit le journal de Valence du 24, aura droit de tuer partout où il les rencontrera, sans encourir aucune peine. » Il n'y a plus qu'un pas à faire, c'est de dresser des chiens comme les anciens Espagnols faisaient dans le nouveau monde pour aller à la chasse aux hommes.

— La commission pour les indemnités des colons s'est réunie aujourd'hui au ministère des finances. Cette commission s'assemble plusieurs fois par semaine.

— La Gazette officielle de Lisbonne du 5 octobre publie l'article suivant: « Ministère des affaires étrangères. — Sir Charles Stuart arriva à Rio-Janeiro le 17 juillet, il débarqua le 18, et fut reçu avec tous les honneurs dus au caractère dont il est revêtu. Jusqu'aujourd'hui, jour du départ du paquebot (de Rio pour l'Angleterre), il avait eu deux conférences avec les plénipotentiaires brésiliens. Sir Charles Stuart rend compte qu'il avait été expédié des ordres généraux pour la cessation des hostilités contre le commerce portugais. »

— On écrit de Bayonne le 15 octobre: « On s'attendait aujourd'hui à voir notre camp levé; mais tout le changement survenu se réduit à ce que les troupes, au lieu d'être campées sous des tentes, seront établies dans des hangars ou autres bâtimens à proximité de la place; il paraît que cette disposition a été prise à la suite d'une dépêche télégraphique arrivée hier: on croit généralement que ces troupes, ainsi que l'état-major, passeront l'hiver sous nos murs. »

Cours de la bourse du 22 octobre. Rentes. 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1825, 99 fr. 95 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 0/0; jouiss. du 22 juin, 72 fr. 00. — Act. de la banque, 0000 00. — Rente royale d'Espagne 1823, 50 7/8. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Zante, le 24 septembre. — Les Grecs ayant pour auxiliaires la famine et le feu, viennent encore une fois de triompher des barbares, et la cinquième campagne contre les défenseurs de la croix est terminée sans le secours de la chrétienté. Ibrahim-pacha, dont l'armée, composée de cinq débarquemens successifs qui la portaient, en troupes nègres et égyptiennes, à quinze mille hommes, lesquels, joints à 5000 Albanais, formaient un total de 20,000 combattans, est rentré à Navarin à la tête de 6 à 7000 soldats nus et affamés. Il ne nous paraît pas probable qu'il ait laissé, comme on l'a dit, une garnison de 1500 hommes à Tripolitza; nous sommes plutôt portés à croire qu'il a détruit ce qui restait encore de cette place de guerre.

(Une lettre de Corfou dit Ibrahim-pacha revenu tranquillement à Tripolitza; l'Observateur triestino, du 8 octobre, dit la même chose, de sorte qu'il faut encore attendre pour connaître au juste la position d'Ibrahim.)

Quel parti prendra ce chef, qui se flattait de conquérir dans une campagne la Grèce tout entière, et de remplacer sa population par des esclaves nègres et des fellahs tirés des bords du Nil? Complètement-il sur de nouveaux renforts? Voilà ce que nous ignorons. En attendant, une flotte grecque de 60 voiles croise pour s'emparer des bâtimens venant d'Égypte, et l'intrépide Canaris est à son poste, prêt à se signaler par l'incendie de quelque nouvel amiral.

On parle de l'arrivée prochaine de M. Strangford-Canning à Constantinople. Il doit y négocier l'émancipation conditionnelle des Grecs. Si la Porte se refuse à ses propositions, on assure que l'Angleterre agira vis-à-vis des Grecs comme elle l'a fait vis-à-vis de la Colombie et des républiques américaines.

— Des lettres de Zante, du 10 septembre, annoncent que les Grecs de la Morée ont repris les armes et le courage. Ils harcèlent et poursuivent Ibrahim pacha dans tous ses mouvemens. Il s'était rapproché de Navarin; y ayant trouvé la peste, il est retourné à Tripolitza; mais il n'y a pu tenir, faute de vivres, étant cerné par les troupes légères des Grecs.

(The Courier.)

On dit que les Grecs viennent de recevoir de Londres une somme de 1800 mille piastres.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 25 OCTOBRE.

Aux nominations que nous avons déjà fait connaître hier, nous ajoutons celles qui suivent:

Ont été promus au grade de général-major: MM. les colonels Daywaille, à Anvers, qui a obtenu en même tems la pension attachée à son nouveau grade; van Sytzama, commandant de la province de Frise; Van Oldeneel, du 9^e régiment de cuirassiers, et Hennequin, directeur de la 3^e direction des fortifications à Gand.

Sont nommés colonels: MM. les lieutenans-colonels de Merx, de la 2^e division de cuirassiers; Moltzberger, Guicheret, de Fauvaige et Knosser.

Sont nommés majors: MM. les capitaines Colson-Aberson, Van Wyhorst, Van Rheims, Vandascher, Bunc et Swemer.

— On apprend que M. le général-major baron Van der Capellen va quitter le commandement de la province d'Anvers pour aller prendre celui de la province d'Utrecht, et qu'il sera remplacé à Anvers par le major-général Georges.

— Un arrêté royal en date du 15 octobre, autorise l'association formée par les sieurs Op den Bergh, Morel, van Gobbelschroy, Malhien et Beerbroeck, pour explorer le grand-duché de Luxembourg et la partie de la province de Namur, située sur la rive droite de la Meuse, à l'effet d'y découvrir les mines, minières et carrières exploitables.

Cet arrêté permet de faire, dans toute l'étendue des biens et bois domaniaux, des sondes, ouvrir des puits et carrières, établir des machines et exécuter tous autres du même genre, le tout sauf les droits précédemment acquis à d'autres, et en se conformant aux lois et réglemens existans relatifs à de semblables travaux, sous le rapport de la sûreté et de la salubrité publique.

Les approbations et autorisations ci-dessus sont accordées pour un terme qui ne pourra excéder trois années, à dater du 1^{er} janvier 1826.

— Il est tombé le 21 ce mois, une telle abondance de neige à Beaumont (Hainaut) et dans les environs, qu'elle a brisé ou mutilé une grande quantité de baliveaux, branches d'arbres, etc., dans les bois, ainsi que beaucoup d'arbres fruitiers; les dégâts sont incalculables. Il est à craindre que du côté de Chimay on en ait de semblables à déplorer.

— Il vient de paraître en Hollande un récit imprimé de ce qui s'est passé à Utrecht, entre les étudiants et une partie de la schuttery. Nous en extrayons ce qui suit:

Le 10 octobre après-midi, les deux compagnies d'artillerie faisant partie de la schuttery de cette ville, descendaient de la plaine en face de la bibliothèque de l'académie, où sont ordinairement les pièces de canon, au *Sterrenbosch*, où elles devaient manœuvrer. Il n'est pas étonnant que ces manœuvres aient attiré une foule de spectateurs parmi lesquels se trouvaient disséminés quelques étudiants. La plaine était occupée par des soldats de ces compagnies; derrière la ligne des pièces d'artillerie se trouvaient parmi les officiers quelques personnes en habit bourgeois et à côté un cercle d'étudiants. Deux étudiants apercevant ce cercle du milieu de la foule, résolurent d'aller le rejoindre, ce qu'ils firent sans empêchement. Arrivés là, un de ces jeunes-gens fumait un cigare; un lieutenant s'approche, lui défend de fumer et le prie de se retirer: tous deux obéissent. Ils tardaient cependant encore, parce qu'ils voyaient d'autres personnes dans l'enceinte, lorsque le caporal de la garde s'approche d'eux et les prie de quitter la plaine: ils promettent de le faire à l'instant. Ils étaient encore à parler avec ce dernier, quand un des sous-adjudans s'approche d'eux, et d'un ton brusque et avec des expressions grossières veut les forcer à s'éloigner; ce qu'ils font aussitôt.

Cependant retournés au milieu de la foule, un d'eux ne peut contenir son indignation et reprocha au sous-officier sa conduite brutale, dans des termes un peu vifs, auxquels l'officier répondit

en le faisant empoigner par quatre de ses soldats, et remettre entre les mains du commissaire de police. A l'instant la plupart des étudiants se réunissent autour de leur compagnon, et demandent qu'on le mette en liberté. Le commissaire, fidèle à son devoir et persuadé qu'il ne lui appartenait pas de juger de la conduite de son prisonnier, donnait avec calme et dignité ces explications aux jeunes gens qui l'entouraient, et qui se rendant à ses raisons, lui demandèrent et obtinrent de lui que le prisonnier fût soumis à leur garde et conduit par quelques-uns d'entr'eux, mais sans huissiers. L'étudiant se rendit ainsi volontairement à la maison de ville, où il fut reçu avec égards. Une partie des étudiants l'avait accompagné; la majorité, après l'avoir suivi une partie de la route, était revenue au Sterrenbosch. Aucune suite n'ayant été donnée à l'arrestation, l'étudiant fut bientôt mis en liberté.

Quant aux autres jeunes gens qui étaient retournés au Sterrenbosch, après avoir conduit leur camarade, tous ceux qui ont quelque sentiment de la faiblesse humaine et de l'ardeur de la jeunesse, comprendront aisément que l'âme exaspérée de ces jeunes gens devait nourrir contre le sous-adjutant quelque ressentiment excité et encouragé par les applaudissements réitérés de la multitude. On peut regarder comme une suite naturelle de cette disposition, les sarcasmes et les railleries dont ils poursuivirent l'agresseur de leur condisciple.

Les étudiants se rendirent ensuite vers la ville, et la plus grande partie prit un chemin plus court pour devancer la schuttery à la plaine de la Bibliothèque. Nous disons la plus grande partie; cependant à leur entrée dans la ville, quelques-uns se sont retirés chez eux, d'autres se rendirent à la maison de ville, tandis que d'un autre côté ceux qui allaient à la plaine recrutèrent d'autres jeunes gens qui, ignorant ce qui s'était passé, suivirent machinalement leurs camarades, et apprirent ce dont il était question. Les étudiants avaient traversé les rues en chantant: arrivés à la plaine, ils se turent et attendirent au nombre d'environ 50 le retour de la schuttery. Très-peu d'entre eux, tout au plus cinq ou six, étaient armés de bâtons. L'endroit où ils se trouvaient est une plaine qui a toute la largeur de la bibliothèque, mais que ferment les ailes du palais et la demeure de l'huissier, de manière que l'ouverture de l'autre côté de la bibliothèque est beaucoup plus étroite et peut être fermée par une barrière.

Les étudiants entrèrent par cette barrière, et trouvèrent le colonel de la schuttery de service, et le capitaine adjudant, qui ne songèrent pas à leur interdire l'entrée.

Ils y étaient depuis quelque tems, lorsque les compagnies d'artilleurs passèrent la barrière, et occupèrent la plaine, tandis que les étudiants se rangeaient devant chaque pièce. On chassa alors les curieux qui avaient pénétré dans l'enceinte et ceux qui voulaient encore entrer sans avertir en aucune manière les étudiants de se retirer; on ferma les barrières, (on dit même avec le secours des étudiants) soit pour empêcher la foule d'entrer, soit pour interdire la sortie aux étudiants.

Les schutters étaient plus de 200; la compagnie de réserve, le sabre au poing, formait une ligne, et derrière elle, le reste de la troupe, la mèche allumée, à côté de leurs pièces.

Les jeunes gens se rapprochèrent lentement de la barrière; mais qui pourrait décrire leur trouble et leur effroi, quand ils virent tout-à-coup les soldats de la première ligne s'élançant avec fureur sur eux tandis que les autres tiraient leurs sabres et redoublaient l'attaque.

Les jeunes gens sans armes, qui s'attendaient à tout excepté à une telle attaque, parcouraient l'enceinte; mais la grille était fermée: bientôt elle fut ouverte par une grande partie de fuyards tant schutters qu'étudiants. Un grand nombre des derniers reçurent des coups de sabre, quoiqu'il ne frappât point du tranchant, et la fureur des schutters alla si loin qu'ils poursuivirent jusques dans leurs propres chambres les fuyards qu'ils y maltraitaient, et qu'à travers les barreaux de la cloture ils alongeaient leurs armes contre des gens sans défense.

Huit étudiants et quelques bourgeois sont blessés. On a adressé une plainte sur cet événement, à l'autorité compétente.

(Journal d'Arnhem).

— Un arrêté royal du 7 de ce mois, nommé M. Dhouters, d'Ostende, consul des Pays-Bas, à la résidence de Valparaiso (Chili).

— Il y a maintenant deux malles d'Angleterre en retard. On dit qu'il y a eu ces jours derniers des gros temps en mer, et que deux navires sont entrés au port d'Ostende, dans un fâcheux état de dégréement et d'avaries (Journal de la Belgique).

— On écrit de Madrid:

La police vient de découvrir une conspiration à Tolède, à l'instar de celle de Bessières.

Liège, le 25 octobre 1825.

Monsieur le rédacteur,

L'accueil trop flatteur dont le public a daigné m'honorer à la fin de l'opéra, m'avait tellement touché que je n'ai pu rendre les expressions de ma vive reconnaissance. Je viens donc vous prier d'être mon interprète; oui, Monsieur, je ne saurais trop remercier Messieurs les amateurs de leur indulgence pour mes faibles efforts; je ne puis en prouver toute ma gratitude qu'en promettant d'employer tous mes soins, tout mon zèle à mériter la continuation de tant de bontés; le souvenir d'une faveur si grande sera mon guide dans tout ce qui devra contribuer à leurs plaisirs, et mon profond respect la preuve de ma reconnaissance.

Permettez-moi de rendre aussi un témoignage à mes artistes dont les soins et l'activité ont contribué au succès de l'opéra de Robin; ce n'est qu'une justice bien méritée que se plaît à leur rendre un directeur

Qui a l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

D. ST. VICTOR.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Chimay, le 22 octobre 1825.

Il existe dans la société deux ordres d'abus contre lesquels il importe également de prémunir les citoyens. Les uns descendent du gouvernement aux individus et ne les frappent que d'une manière indirecte et peu sentie; les autres, partant de moins haut, frappent plus directement: c'est de l'autorité locale qu'ils proviennent; souvent même, c'est de l'autorité toute individuelle d'un seul homme, qui sans être revêtu d'aucun pouvoir matériel, exerce sur les autres une puissance morale à laquelle ils viennent d'eux-mêmes se soumettre. Ces derniers abus sont souvent d'autant plus difficiles à déraciner chez les hommes, qu'ils les subissent volontairement, et qu'ils aiment mieux continuer d'être trompés, que reconnaître qu'ils l'ont été.

Dans plusieurs communes de notre pays, et notamment aux environs de Chimay, on rencontre une espèce de charlatans, dont votre intéressant journal n'a pas encore, que je sache, signalé l'existence dangereuse. Il n'est pas rare de trouver dans les campagnes, de ces empiriques grossiers, exerçant la noble profession d'Hippocrate, sans autre science que la crédulité du paysan, sans autre titre que leur effronterie. Ces gens là trouvent, on ne sait comment, le moyen de se faire une réputation à plusieurs lieues à la ronde. Soit hasard, soit la bonne constitution de leurs malades plus forte que le poison de leurs remèdes; (*) on les a vus quelquefois amener une maladie à sa guérison. Dès lors ils parviennent à gagner la confiance d'un grand nombre de familles assez crédules pour remettre leur vie entre leurs mains, et c'est ainsi que faisant de l'artifice et du mensonge leur état et leur gagne-pain, ils s'enrichissent impunément de la santé d'autrui.

La situation florissante de nos universités, le nombre de médecins instruits que nous voyons chaque année sortir de leur sein, pourraient faire espérer de voir un jour cet honorable état débarrassé de tout charlatanisme, et ces abus tomber d'eux-mêmes. Mais vous le savez, Messieurs les rédacteurs, la coutume n'est pas chez nos jeunes docteurs de porter dans les campagnes les fruits de leurs études. Ils préfèrent exploiter un champ plus vaste, parcourir une carrière plus brillante au sein de nos grandes villes. De là leur grande affluence, de là aussi le petit cercle de leurs clients; car les malades n'augmentent pas en raison des médecins, comme les consommateurs en raison des producteurs; et la science d'Esculape n'admet heureusement ni les mêmes principes ni les mêmes conséquences que l'économie politique. Combien de nos jeunes praticiens mènent dans nos villes une vie inactive et sans éclat, qui pourraient exercer avec honneur leur état dans les campagnes, chasser les charlatans qui en sont le fléau, devenir les bienfaiteurs respectés de tout un canton, et arriver à la fortune par une route plus sûre et plus honorable.

Il n'est pas probable que les autorités locales soient informées des abus d'ailleurs assez notoires que j'ai cru utile de vous indiquer. Je désire vivement que la publicité donnée à ma lettre leur ouvre les yeux à cet égard, afin que les lois de police médicale ne restent pas plus longtemps sans exécution. Je pourrais, s'il en est besoin, vous donner les noms de plusieurs villages où je connais personnellement des individus exerçant la médecine et la chirurgie sans avoir jamais reçu de personne ni titre, ni autorisation.

Agréé, etc. Ch. Rogier ***

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.

Bruxelles, le 24 octobre 1825.

Monsieur,

Notre capitale est en ce moment d'une stérilité en nouvelles désespérante pour le correspondant d'un journaliste. Je pourrais vous parler du collège philosophique qui se peuple à merveille malgré tous les efforts des suppôts de la propagande: les succès toujours croissans de cet établissement diminuent chaque jour le nombre de ses détracteurs, tant il est vrai que la fortune traîne constamment à sa suite l'opinion et la faveur; mais je sais que ces matières amènent des discussions qui ne sont pas dans l'esprit de votre feuille.

L'émigration des bureaux, des ambassadeurs et ministres étrangers, des courtisans suivant la cour et des hauts fonctionnaires a causé une espèce d'interruption dans les affaires du gouvernement ou plutôt a suspendu la facilité d'en savoir des nouvelles.

Dans cette pénurie et au moment de l'ouverture des états-généraux, je crois qu'il ne sera pas sans opportunité ni sans intérêt pour vos lecteurs des provinces, de leur procurer la connaissance morale des principaux orateurs de la seconde chambre. Ayant suivi avec assiduité les séances des dernières sessions, j'ai pu me faire une idée de leurs talens et de leurs opinions. Il me semble que rien ne s'oppose à ce que je les publie, et gardant les ménagemens qu'exigent leurs honorables fonctions et leur caractère personnel que la médisance, ne pourrait d'ailleurs déprécier. Je suivrai l'ordre du tableau.

M. Dotrengé, avocat, député du Brabant méridional est un homme d'une grande vivacité; il possède beaucoup de connaissances positives en administration; personne ne saisit mieux que lui et à l'instant, l'endroit faible d'un raisonnement; ses répliques sont toujours vives, précises, directes et poignantes. Son syllogisme est sec et serré sans être dépourvu d'ornemens. Dans les matières de droit commun et de finances il fait en quelque sorte autorité dans la chambre; il parle très-souvent d'abondance, mais d'après des notes; dans ces cas, il est presque toujours bref et concis; il n'en est pas de même lorsqu'il prononce des discours écrits: il y maîtrise son sujet; ses développemens sont lumineux, quoique souvent très-étendus. Il a l'art de déguiser l'aridité de la matière et de soutenir l'attention, par des citations judicieuses et des épisodes bien placés. On regrette seulement que cet orateur mette un peu trop de rapidité dans son débit. M. Dotrengé n'est point un courtisan; c'est un vrai patriote belge, ami du gouvernement et de la constitution; mais il s'en fait beaucoup qu'il soit toujours de l'opinion des ministres, quoiqu'il soit décoré de l'ordre du Lion Belge. Cet honorable député s'exprime toujours en français quoiqu'il comprenne le hollandais.

M. le comte de Celles, député du Brabant-Méridional, a un talent remarquable pour l'improvisation. Très rarement il pro-

(*) Dernièrement dans le village de M... le nommé J... traitant un malade d'une inflammation du péritoine, lui fit avaler un grand verre de esprit de vin à 33 degrés, dans lequel il avait fait infuser trois ligues.

nonce des discours écrits; et lorsqu'il parle d'abondance; ce qui lui arrive fort souvent, il n'a point de notes sous les yeux; il s'exprime avec une aisance admirable et ne paraît pas plus gêné dans l'assemblée qu'il ne le serait dans son cabinet. Sa diction est pure, élégante; on la croirait recherchée, si on ne savait qu'elle lui est pour ainsi dire naturelle. Cet orateur excelle à remuer les passions; tour-à-tour grave, léger, gai et pathétique, il captive l'attention. La péroraison du discours improvisé qu'il a prononcé dans une des séances de la dernière session sur l'impôt moulture avait profondément ébranlé l'assemblée. Enfin tous ses mouvemens oratoires lui sont familiers; mais il en use avec jugement. Il est fâcheux que cet honorable député n'écrive point ses discours; on n'y remarquerait pas de tems-en-tems quelques répétitions inséparables des improvisations. M. de Celles a une éloquence toute particulière, une éloquence originale. Il conçoit et pratique merveilleusement le *si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi*. Il paraît toujours persuadé, convaincu; il convainc, il persuade. Cet orateur semble avoir été long-tems dans la défaveur ministérielle; cependant la croix du Lion Belgique vient de lui être décernée et je présume que cette distinction n'altérera en rien son indépendance. M. de Celles ne parle qu'en français.

M. Barthélemy de la même province n'est point aussi fort sur l'improvisation et la réplique que ses deux collègues. Ses discours écrits sont ordonnés avec méthode et rédigés avec éloquence, son organe est pur et sonore, son débit plein de dignité. M. Barthélemy est membre de la commission royale nommée pour la rédaction du code civil; de concert avec le ministre de la justice, il en a défendu divers titres avec talent. Il est aussi chevalier du Lion Belgique et depuis que le ministère semble suivre une marche plus libérale, il vote aussi plus souvent dans le sens de ses propositions. Je n'ai jamais entendu M. Barthélemy s'exprimer en hollandais ou en flamand.

M. Nicolai, de la province de Liège, président de la seconde chambre pendant la dernière session, a toute la gravité et la tenue d'un magistrat; il convient parfaitement pour diriger les travaux d'une aussi respectable assemblée. M. Nicolai s'exprime ordinairement en français, quoiqu'il parle bien la langue hollandaise. Il a prononcé quelques discours sur le code civil à la rédaction duquel il avait coopéré comme membre de la commission royale. Il y a fait des rapprochemens fort érudits des lois romaines et de la législation moderne. Son débit est clair et presque toujours uniforme. Cependant il ne néglige pas les ornemens oratoires. Les discours, qui seront imprimés avec le code civil, m'ont paru instructifs. Cet honorable député a beaucoup d'amabilité et de liant dans les manières; son aptitude aux affaires semble devoir le conduire aux premiers emplois de l'état, et quoiqu'il ait voté souvent dans le sens des ministres, même sur les projets qui ont rencontré le plus d'opposition dans la chambre, on reste persuadé que les honneurs auxquels il peut prétendre n'ont point influé sur son vote. On croit que ce député ne tardera point à être nommé conseiller d'état. On assure que S. Exc. le ministre de la justice apprécie son mérite et en fait un cas tout particulier.

M. Fabry de Longrée de la province de Liège n'est point improvisateur, il a prononcé quelques discours écrits où l'on a remarqué de bonnes choses; mais la faiblesse de son organe et sa diction peu accentuée m'ont empêché souvent de pouvoir le suivre dans ses raisonnemens. Lorsque les opinions ont été notablement divisées, il a quelquefois adopté celles du ministère; néanmoins il ne peut être soupçonné d'avoir cédé à aucune influence étrangère. M. Fabry n'est point courtisan.

M. de Gerlache, de la même province, donne beaucoup d'étendue à ses discours qu'il ne prononce point d'abondance. Cet orateur paraît fort instruit des lois et coutumes de son pays. Sa rhétorique est brillante et facile; sa logique claire et concluante. On le jugera mieux lorsqu'il sera plus exercé aux discussions parlementaires auxquelles il semble devoir prendre par la suite une part active. Il n'est guère possible jusqu'à présent d'asseoir un jugement plausible sur les doctrines politiques de M. de Gerlache; néanmoins je crois me souvenir que cet honorable député a déjà voté contre les propositions ministérielles. MM. Fabry et de Gerlache emploient que la langue française.

Je ne puis pousser plus loin aujourd'hui ma revue parlementaire, ma lettre dépasserait les bornes d'un article de journal. Je continuerai dans la suite de ma correspondance à vous entretenir du même sujet, si toutefois vous pensez qu'il puisse intéresser vos lecteurs.

Agréé, etc.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'imprimerie fait de rapides progrès chez nous, et le commerce de la librairie prend une extension qu'on ne soupçonnait même pas il y a dix ans. Les étrangers eux-mêmes avouent généralement qu'on commence à reconquérir la Belgique pour la patrie des Elzévir et des Plantins. C'est un fait qui ne saurait être contesté; mais ce qui l'est bien plus et qu'on n'a pu encore assez bien remarquer peut-être, c'est qu'aujourd'hui c'est pour l'usage que se réimpriment parmi nous cette foule d'ouvrages qui étaient autrefois en France. Jadis la librairie et l'imprimerie toutes florissantes n'étaient dans les Pays-Bas, n'étaient, en quelque sorte, qu'un commerce d'entrepôt; les ouvrages défendus par la censure des autres pays étaient imprimés dans notre patrie plus libre, pour retourner en fraude dans les pays qui les avaient vus naître, et nous lisions fort peu nous-mêmes; aujourd'hui, c'est presque pour notre usage exclusif que se réimpriment tous les bons ouvrages étrangers. Il y a dans ce fait de quoi nous applaudir au moins autant que des progrès de l'art typographique. Aussi les libraires choisissent-ils généralement des ouvrages dignes de figurer dans les bibliothèques des hommes éclairés. Tels sont la plupart des livres publiés dans le mois dernier par M. Demat (1). Le second volume de la collection par M. B. Constant a paru presque aussitôt qu'à Paris. Ce second volume est un traité de l'origine et des causes de l'établissement et des

progrès de la puissance sacerdotale. Une foule de questions aujourd'hui agitées sont éclaircies par cette histoire, écrite avec la sagesse d'esprit et la tranquille impartialité qui caractérise M. Benjamin Constant: il a suivi presque le système de démonstration géométrique; il pose le fait ou le principe qui fait le sujet de chaque chapitre, et déduit ensuite les preuves morales et historiques sans la moindre ambition de style: les autorités sont toujours citées avec scrupule. Nous en rendrons un compte plus détaillé.

L'histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812 par M. le comte de Ségur a déjà été l'objet de plusieurs de nos articles. Cette belle composition continue à jouir de la vogue qu'elle mérite à tous égards; on continuera de la lire et de l'admirer quand la vogue capricieuse s'attachera à d'autres productions. M. Demat a eu l'heureuse idée d'imprimer à la suite, et en forme de notes, l'examen critique du général Gourgaud; de sorte que le lecteur a les deux auteurs sous les yeux dans le même volume, et peut ainsi vérifier sans gêne et à l'instant même, tous les points sur lesquels il y a dissidence entre les deux auteurs. Cette sixième édition est sans contredit la plus avantageuse sous tous les rapports. Les autres ouvrages ont déjà été pour la plupart analysés dans notre journal. *Van Huelst.*

On apprend l'arrivée au lazaret de Marseille de M. J. R. Pacho. Ce voyageur français est parvenu à vaincre tous les obstacles qui, jusqu'à ce jour paraissaient avoir mis une barrière insurmontable pour se rendre dans la Cyrénaïque par la Marmarique. Ayant employé six mois à parcourir le désert entre le golfe de Bombah et la tour d'Euphranats qui divisait l'ancienne colonie de Battus du gouvernement de Carthage, le courageux voyageur a été à même d'explorer, non sans courir bien des dangers, toutes les ruines qui se trouvent sur ce sol classique, où il a recueilli un très grand nombre d'inscriptions. De la Cyrénaïque, M. Pacho s'est rendu à Audjelah, d'où il a été faire une excursion à l'oasis des Hespérides, dont la situation s'accorde parfaitement avec celle que lui donne Strabon.

COMMERCE.

On a vendagé le 16 de ce mois à Meursault, et le lendemain à Pomard et dans toute la côte de Beaune, les raisins survenus après la grêle. La chaleur constante de l'atmosphère les avait amenés à un état de maturité complet. Cette seconde récolte n'est pas non plus abondante, mais elle offre pour quelque vignoble un dédommagement de la médiocrité de la première.

BOURSE D'ANVERS, du 25 octobre.

EFFETS PUBLICS. -- Ils sont restés sans affaires.
CHANGES. -- L'Amsterdam court s'est placé à la cote; le Londres court a été offert, le papier à deux et trois mois ont été demandés; le Paris a trouvé des preneurs; le Francfort court et à six semaines ont été demandés, le papier à trois mois s'est traité à la cote; le Hambourg est rare et demandé.
MARCHANDISES. -- Il s'est vendu environ 460 balles café St. Domingue à 36 80/100 cents.
Il y a eu samedi après-midi, une vente publique de thé, on a payé le Bohé de 85 à 90 c.; le Hysanskin de fl. 1 57 1/2 c. à fl. 1 75 c., et le Hyson de fl. 2 12 1/2 c. à fl. 2 45 c.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	178 0/0 p.	A	
Dette activ.	58	Londres.	40	P 3979	A 3978 P
Différée.		Paris.	47 9/16 0/0	A 47 5/16	47 1/8 A
Obl. du S.	99 3/4 P	Franc.	36 7/16	A 36 1/4	A 36 1/16
Act. S. C.	99 1/2	Hamb.	35 1/4	35	34 7/8

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 24 octobre.

La rasière de froment, récolte de 1824,	prix moyen.	fl. 5 39 c.
" " récolte de 1825,	prix moyen.	fl. 5 94 c.
" de seigle, récolte de 1824,	prix moyen.	fl. 3 41 c.
" " récolte de 1825,	prix moyen.	fl. 4 18 c.

TEMPÉRATURE DU 25 OCTOBRE.

A 9 h. du mat. 8 au-dessus 0; à 4 h. ap.-midi, 7 d. au-dessus.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Mercredi 26 octobre 1825, abonnement suspendu, MM. Ancot, frères, pianistes de leurs altesses royales le duc de Sussex et la duchesse de Kent, etc., auront l'honneur de donner un grand Concert vocal et instrumental.

PROGRAMME.

Première partie.	Deuxième partie.
1. Ouverture à grand orchestre, composée par J. Ancot.	1. Ouverture à grand orchestre, composée par J. Ancot.
2. Air de Rossini, chanté par M ^{lle} St.-Ange.	2. Air de Berton, chanté par M ^{lle} St.-Ange.
3. Grandes variations à 4 mains, composées et exécutées par J. et L. Ancot.	3. Fantaisie à quatre mains pour le piano par J. Ancot, exécutée par l'auteur et son frère.
4. Introduction et variations pour la flûte, composées et exécutées par M. Henchenne.	4. La Mélancolie, le Bouquet, romances composées et chantées par M. Mondonville.
5. La Philosophie d'Anacréon, scène à grand orchestre par J. Ancot et chantée par M. Mondonville.	5. L'ouragan, pièce imitative pour le piano, composée et exécutée par J. Ancot.
6. Marche d'Aline variée par J. Ancot, exécutée par l'auteur et son frère.	6. Final à grand orchestre, par J. Ancot.

On commencera à 6 heures précises par le *Secret du Ménage*, comédie en trois actes et en vers, de MM. Kreusé de Lesser.

On pourra se procurer des billets au bureau de la location des loges rue St. Jean-en-ile, n. 787.

Au premier jour la deuxième représentation de *Robin des bois*, ou *les 3 balles enchantées*, opéra féerie en 3 actes, imité de *Freischutz*, paroles de MM. Castil-Blaze et Sauvage, musique du chevalier Carl-Maria, de Weber, maître de chapelle du roi de Saxe, orné de costumes et décors nouveaux.

En attendant les premières représentations du *Valet de Chambre*, de *Léocadie*, opéras nouveaux; le *Bénéficiaire*, sans Tambour ni Trompette, vaudevilles nouveaux; la *Tapisserie*, les *Deux Ménages*, comédies nouvelles.

Erratum. -- Article académie de dessin, numéro 253, 4^e colonne, le prix d'ornemens d'architecture a été remporté par Florent-Jos. Tart, et A. Dejasse, et non par L.-Jh. Piton et Jh. Meuron.

(1) V. notre n^o d'hier sous la rubrique Annonces.

Découvertes et inventions.

S. M. Charles X, par ordonnance du 9 de ce mois, vient d'accorder au Sr. Max. Anne Chardon, un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention de 15 ans qu'il a pris le 9 septembre 1824, pour des machines propres à fouler et laver les draps et autres étoffes.

VILLE DE LIÈGE.

Milice nationale.

Les bourgmestre et échevins, informent les miliciens de la levée de 1821 qui ont été dispensés d'assister aux exercices de la présente année, qu'à partir du premier novembre prochain, ils devront se rendre à leurs corps respectifs munis de tous les effets d'habillement et d'équipement qui leur ont été laissés à leur départ du corps pour en faire constater la valeur et obtenir leur décompte final.

Ceux qui auront ainsi terminé leur compte de masse seront dispensés d'assister aux revues à effectuer par Monsieur le commissaire de milice et recevront ultérieurement leurs congés définitifs sans aucun déplacement.

A l'Hôtel-de-Ville, le 25 octobre 1825.

L'échevin, ROUYEROY.

Par la Régence,

Le secrétaire, SOLEURE.

ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORETS.

Coupe de bois domaniaux de l'ordinaire 1826.

Il sera procédé à la vente des coupes de bois domaniaux de l'arrondissement de Verviers ;

Savoir :

A Verviers, le vendredi 4 novembre prochain, pour les coupes du cantonnement de Limbourg.

Et à Spa, le lundi 7 dito, pour celles du cantonnement de Stavelot.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 22 au 24 octobre.

Naissances : 13 garçons, 6 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes ; savoir :

Louis Garrais, âgé de 59 ans, ouvrier charretier, rue au Potay, célib.
Louis-Joseph Fabry, âgé de 29 ans, écrivain, place Ste.-Claire, célib.
Marie-Anne Delbeux, âgée de 41 ans, revendeuse, rue Grande-Bèche, épouse de Philippe Christau.

Anne Petry, âgée de 77 ans, sans profession, rue en Cornillon, veuve en premières noces de Renier Radoux, et en deuxièmes de Hubert Defize.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Conversations anglaises.

RICHARD-WILLIAMS, professeur de langue anglaise, recommencera ses cours jeudi 27 octobre. On s'inscrit place de l'Université, n. 268.

Il donne aussi des leçons élémentaires.

Avis aux parents et tuteurs.

Une famille hollandaise, établie depuis neuf ans à Liège, désire prendre des jeunes gens en pension. Comme on ne parlera que la langue hollandaise dans cet établissement, les jeunes gens se mettront bientôt au courant de parler cette langue. Pour plus amples informations s'adresser rue St.-Jean en île, n. 793.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

Partitions du droit Romain ou tableaux synoptiques généraux, composés de manière à faciliter l'étude du droit romain et à aider la mémoire des élèves. Ouvrage extrait des meilleurs commentateurs tels que les Vinnius, les Heineccius, les Roger et autres.

Ce recueil composé sur un plan tout nouveau ne peut manquer de fixer l'attention des élèves en droit de 1^{re} année. Il réunit en effet le double avantage de présenter en abrégé tous les principes généraux du droit, de renfermer toutes les définitions particulières à chaque espèce d'obligation et d'aider à peu de frais la mémoire à classer avec ordre cette foule de matières dont l'enchaînement, d'ailleurs si nécessaire pour éviter la confusion, n'est le plus souvent que vaguement indiqué dans nos livres élémentaires.

1 vol. oblong. En vente chez P. J. COLLARDIN, 4 fl. 73 c. P.-B.

* Bon violoncelle à vendre avec la méthode de P. F. Olivier Aubert. S'adresser près la porte Vivegnis, n. 305.

() A louer pour en jouir de suite ou pour le prochain printemps, le petit château du Maret, commune d'Ayeneux, près de Soumagne, à la chaussée de Liège sur Herve, très bien distribué pour un père de famille ou maître de pension, jardin, pourprisé et broussailles, avec bénéfice d'engrais et corvées, le tout à bon marché. S'adresser au notaire DEBEFVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

Un domestique connaissant bien le service de table et panser les chevaux, peut se présenter rue du Dragon-d'Or, n. 674.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Mercredi deux novembre prochain, à dix heures du matin, le notaire Lys, vendra en sa demeure, à Verviers, cent vingt-six rames papiers de diverses qualités telles que velin, petit et grand, coquille, licorne, etc.

Le tout argent comptant.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 320.

Au n. 950, rue Neuvise, on a reçu un bel assortiment de loutre et rats de mer, pour casquettes et collets.

Monsieur DUMOULIN, rue Souverain-Pont, n. 580, vient de recevoir un assortiment de couques de Dinant, qu'il vend au prix de Dinant.

Vin à 39, 48 et 56 cents des Pays-Bas de Liège) la bouteille. S'adresser au n. 941, rue Neuvise. Ces vins sont supérieurs à leur prix.

(586) A vendre chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, n. 452, à Liège, une forte partie de vin en bouteille dont le détail suit, savoir :

Volne.	1819	Volne.	1818
Pouard.	id.	Nuits.	id.
Volnay.	id.	Pomard.	id.
Beaune.	id.	Volnay.	id.
Savigny.	id.	Medoc.	id.
Muscats rivelsate.	id.		

Tous ces vins sont de première qualité; on peut en avoir une bouteille pour échantillon.

A vendre chez DUVIVIER, rue Velbruck, une superbe biroyne de rencontre, de même qu'un forte piano à 5 octaves et deux pédales, par Winands, de Bruxelles.

PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres anglaises, très fraîches.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n. 544, à Liège.

La vente des marchandises, provenant de la succession vacante de Marie-Joseph Dumont, négociante, à Huy, qui a eu lieu le 19 octobre courant et jours suivans, à la maison de la défunte, rue Griange, a été continuée au mercredi, jeudi, vendredi et samedi, 26, 27, 28 et 29, même mois.

Le mercredi, jour du marché, on vendra depuis huit heures et demie du matin jusqu'à cinq heures et demie du soir. — Les autres jours la vente n'aura lieu qu'à une heure de relevée jusqu'à cinq heures.

(600) La commission administrative des hospices civils de Liège informe qu'elle mettra en adjudication par voie de soumission, 1^o la fourniture de 3910 livres des Pays-Bas de pruneaux de 1825 en un lot; 2^o celle de 24,910 livres des Pays-Bas de pommes de terre dites cornes de gatte en cinq lots différens, 3^o et celle de 37,170 livres des Pays-Bas de pommes de terre, dont il devra être fourni séparément un tiers au moins de la qualité dite canelle, et deux tiers de la qualité dite boulets, en cinq lots différens.

Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en toutes lettres et en argent des Pays-Bas, un prix fixe de 100 livres des Pays-Bas de pruneaux et de pommes de terre, et être remises au plus tard lundi prochain au secrétariat où l'on peut voir le cahier des charges et détail des lots.

N. B. Toute fraction autre que d'un demi-cent ne sera pas admise.

MESSAGERIES ROYALES DE L'ECLAIR

Etablies rue Souverain-Pont, n. 323.

L'administration a l'honneur de prévenir le public, que pouvant être induit en erreur par l'annonce du Sr. Koullmans-Lauwers qui se dit être le seul autorisé à passer avec sa voiture pour Anvers par Oreye; elle fera partir provisoirement ses voitures de jour et de nuit pour Bruxelles et Anvers par la même route.

Le trajet entre Liège et Bruxelles se fait en 9 1/2 heures, d'Anvers en 11 1/2. Pour le service du jour partant à 5 heures du matin.

A vendre de gré à gré, dans les villes désignées ci-dessous, en masse ou par partie, des effets de couchage de toutes qualités, neufs, bons et hors de service, consistant en matelas traversins, draps, couvertures de laine, bois de lit, paillasses, toiles en pièces, laine et crins en balles, planches et gîtes en chênes, etc., etc. S'adresser, pour les conditions :

A Mons, à M. Destombes, entrepreneur des lits militaires, propriétaire desdits effets.
A Tournay, à M. E. Regnault, garde magasin.
» Maëstricht, à M. Lefebvre, id.
» Ypres, à M. Coulon, id.
» Nieupoort, à M. B. Dekeuwer, id.

Nota. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement aux amateurs qui donneront des garanties.

Il sera procédé, par le ministère du notaire LION, en son étude à Dinant, le trois novembre 1825, à la vente publique des bois domaniaux dépendant de l'inspection des eaux-et-forêts de Dinant, province de Namur.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de 25 cents, chez les receveurs des domaines des bureaux de Dinant, Rochefort, Florennes, ainsi qu'à ceux des chefs-lieux de provinces du royaume.

Liège, le 25 août 1825.

L'administrateur des domaines, eaux-et-forêts du 5^e ressort.
Ferdinand DEL-MARMOL.